

quête de ce royaume; ils les introduisirent bientôt dans leur propre pays, où ils étaient assez communs dans le siècle suivant, ainsi que cela est prouvé par les relations de certains pèlerins, qui en parlent sous le nom de *buffus*. La conquête musulmane les introduisit aussi très-promptement dans l'Égypte, qui ne les connaissait pas au temps de la domination romaine. Sur le continent asiatique, les *buffes*, une fois adoptés par des tribus nomades, ont dû bientôt se répandre fort loin dans l'intérieur, et être soumis à l'influence de circonstances extérieures très-différentes de celles qui agissaient sur eux dans leur pays natal. De là sans doute des modifications qu'il serait intéressant de constater; malheureusement, les renseignements sont absolument défectueux à cet égard. Cependant, en comparant la race italienne à la race hongroise, on croit apercevoir quelques différences, qui proviennent du climat: les *buffes* de Hongrie, plus exposés au froid, paraissent un peu plus velus, bien qu'ils demeurent constamment à l'étable pendant l'hiver; d'un autre côté, recevant plus de soins de la part de l'homme, ils sont moins farouches. Dans les Landes, où ils furent introduits au commencement de ce siècle, par ordre de Napoléon, les *buffes* sont d'une docilité merveilleuse. Un enfant de dix à douze ans suffit pour conduire et diriger, dans les lieux les plus déserts, un troupeau composé d'une vingtaine de ces animaux. S'il arrive que l'un d'eux, en passant près d'un champ où s'étale une belle végétation, soit tenté d'y pénétrer, il suffit que le gardien lui dise d'un ton menaçant: *Arre, maure!* (Arrière, maure!), pour qu'aussitôt il se retire et renonce à son projet. Selon M. Prosper Lalanne, le *buffle*, lorsqu'on le traite convenablement, est tout à fait inoffensif; jamais on ne lui voit donner un coup de pied; il habite au milieu des vaches d'une métairie sans jamais leur faire de mal; il les distingue et les suit dans les pâturages, où il rencontre de nombreux troupeaux sans les attaquer ni s'y mêler. D'ordinaire, lorsqu'un taureau aperçoit un *buffle* pour la première fois, il s'irrite à sa vue et le provoque au combat, en poussant des mugissements et labourant la terre de ses pieds ou de ses cornes; pendant ce temps, le *buffle* reste impassible et continue de paître, comme si ces provocations ne lui étaient point adressées. Le taureau avance toujours en grondant; enfin, arrive le moment où, furieux, il s'élance avec impétuosité sur son adversaire. Cette fois encore, le *buffle* ne bouge pas, il se contente d'avancer un peu la tête pour recevoir le premier choc; mais sa résistance est si grande que le taureau, effrayé, juge prudent de battre en retraite. Le *buffle* reprend la pâture comme s'il n'eût pas été interrompu et, là se termine un combat qui, désormais, ne se renouvellera plus entre les mêmes individus. Dans l'état sauvage, les *buffes* n'ont pas ce naturel pacifique; réunis en troupes d'environ cent individus, ils ne craignent aucune bête féroce. On dit même qu'un *buffle* seul n'hésite pas à attaquer un tigre. Leur chasse est extrêmement dangereuse, parce qu'ils joignent à leur force prodigieuse une grande agilité, et que les blessures, loin de les arrêter, exaltent leur fureur et leur inspirent un insatiable désir de vengeance. Les troupes de *buffes* qui vivent à demi sauvages dans certaines contrées de l'Asie ont conservé en grande partie les instincts farouches que la nature a départis à l'espèce. Il paraîtrait cependant que ces animaux sont susceptibles d'une certaine affection pour leurs gardiens. C'est du moins ce que semble prouver l'exemple suivant, rapporté par Johnson: « Deux biparies (conducteurs de bœufs) conduisaient, dit-il, de Chitrah à Palamow, une troupe de bœufs chargés, lorsque, à peu de distance de leur point de départ, l'homme qui marchait derrière le convoi fut saisi par un tigre. Un gualah (berger), qui faisait paître ses *buffes* près de ce lieu, fut témoin du fait, et, courant aussitôt au secours du malheureux, il attaqua hardiment le tigre à coups de sabre. L'animal, blessé, lâcha le biparie, et saisit le berger; mais alors les *buffes*, se précipitant sur lui, l'obligèrent à abandonner sa proie, et se le rejetant les uns aux autres, ils finirent par le tuer. » Quoique toutes les espèces de *buffes* connues soient originaires des pays chauds, ces animaux paraissent redouter la chaleur, et, pour y échapper, ils restent plongés dans l'eau pendant des journées entières, ne laissant à découvert que les naseaux et les yeux. Ils n'ont aucun effort à faire pour se maintenir dans cette position, car le poids de leur tête est très-léger, comparativement à celui du reste du corps, leur crâne étant creusé de cavités énormes, qui communiquent avec les cavités des cornes et sont remplies d'air.

— *Buffle du Cap*. Le caractère qui distingue essentiellement le *buffle du Cap*, non-seulement des autres espèces du sous-genre, mais encore du genre tout entier, consiste dans la disposition singulière des cornes. Enormément élargies à leur base, ces cornes, particulièrement chez les vieux mâles, se touchent presque sur la ligne médiane. Dans leur point culminant, elles ne s'élèvent guère à plus de 0 m. 20 à 0 m. 25 au-dessus du front; bientôt elles se portent en bas et en dehors, se rétrécissant d'avant en arrière sans diminuer sensiblement d'épaisseur; parvenues à peu près au niveau des molaires, elles se dirigent d'abord en avant, puis en haut. Le pelage varie beau-

coup, suivant l'âge des individus; tandis que, chez les vieux mâles, il est peu fourni, surtout aux flancs, et d'un noir terne; il est, chez les jeunes animaux, très-épais, très-long et d'un brun tirant sur le fauve. Le *buffle du Cap* n'a pas encore été réduit en domesticité; il est au moins aussi fort que le *buffle* commun, et encore plus redoutable. Dans la marche comme dans l'état de repos, il porte constamment le front en avant et la tête basse. Cette habitude, dit Sparmann, concourt avec la disposition de ses yeux, qui sont enfoncés dans leur orbite, et, de plus, ombragés par la partie supérieure des cornes, à donner à l'animal une physionomie sinistre, quelque chose de féroce et de perfide à la fois. On peut, en effet, le taxer de perfidie, car il se tient caché dans les fourrés et laisse approcher les gens pour les attaquer ensuite à l'improviste; on peut tout aussi justement l'accuser de féroce, car il ne se contente pas d'avoir tué son ennemi, il reste près du cadavre et revient à plusieurs reprises pour le fouler de ses pieds et l'écraser de ses genoux; même après l'avoir ainsi broyé, il ne l'abandonne pas encore, mais en le léchant il lui enlève de grands lambeaux de peau.

— *Buffle brachyure*. Le *buffle brachyure* ou à courte queue est un peu plus petit que les deux précédents; il a les cornes fortes, aplatis antérieurement à la base, arrondies postérieurement, divergentes et à peine inclinées en arrière, un peu recourbées en avant vers la pointe. Le pelage est roux sur le dos et à la tête, brunâtre au cou et sur les flancs, un peu plus foncé sur les jambes, surtout au devant des genoux; presque jaune à la partie inférieure du cou et du ventre. Les oreilles sont d'une grandeur démesurée; elles se terminent en une pointe aiguë dont l'extrémité est comme tronquée. La queue, terminée par un petit bouquet de poils, ne descend pas au-dessous du pli de la cuisse; le front, très-large, est presque nu à sa partie supérieure. Le *buffle brachyure* habite le Soudan; il est d'un naturel assez doux. Son existence n'est bien établie que depuis le voyage de Denham et Clapperton, qui rapportèrent de Bornou quelques dépouilles de cet animal.

— *Buffles armés*. Les deux espèces de *buffles armés* habitent plus particulièrement les grandes forêts de l'Inde. L'*arni* à cornes en croissance se plait encore plus dans l'eau que les autres espèces de *buffles*. Les barques qui remontent le Gange rencontrent quelquefois des bandes nombreuses d'*arnis*, qui descendent le fleuve et qui flottent sans faire de mouvements, comme s'ils étaient endormis. Dans certaines contrées, ces animaux sont blancs, à l'exception du mufle et du contour des lèvres, qui sont restés noirs. L'*arni géant* est ainsi nommé à cause de sa haute taille; ses cornes aussi sont fort grandes; elles atteignent quelquefois une longueur de 1 m. 90, et l'on en voit dont l'envergure est de plus de 3 m. Il est très-velu, tandis que l'*arni* à cornes en croissance a peu de poils; il a des jambes longues et il ne porte pas le mufle en avant comme les autres *buffles*.

BUFFLESSE s. f. (bu-flê-se). Mamm. Femelle du *buffle*: *On fait beaucoup de fromages avec le lait de la brebis, avec le lait de la chèvre; on en fait encore avec le lait de bufflesse*. (Caillat.) On dit aussi: **BUFFLE** et **BUFFLONNE**.

BUFFLETIER s. m. (bu-flê-tiô — rad. *buffleter*). Ouvrier qui confectionne des buffleteries.

BUFFLETERIE s. f. (bu-flê-te-ri — rad. *buffle*). Pièces en buffle, chamois ou autre cuir chamoisé dans l'équipement militaire: *Blanchir sa buffletererie*. **BUFFLETERIE blanche**, jaune. *La gendarmerie à pied porte la buffletererie en croix, jaune et cirée à l'œuf*. (Bachelet.)

— *Encycl.* Les règlements militaires comprennent sous le nom de *buffleteries* tous les effets de grand équipement façonnés en buffle, à l'usage des soldats. Les *buffleteries* sont blanchies dans les régiments, tous les samedis, chaque fois que les soldats descendent la garde, et, en route, les veilles des séjours. Ce nettoyage, ce blanchiment pour mieux dire, se fait avec du blanc à buffle, que l'on étend sur la face et les côtés de l'effet, après l'avoir préalablement lavé, séché et poncé, pour enlever l'ancien blanc. On peut lisser les *buffleteries* au moyen d'une bouteille ordinaire, que l'on roule sur l'effet. Le caporal chef d'escouade ou le sergent veille à ce que le blanchiment s'exécute suivant les procédés prescrits, et doit être capable, au besoin, d'indiquer et d'expliquer ces procédés. Les couleurs qui ont été ou sont adoptées le plus généralement pour les *buffleteries* sont le noir, le blanc et le jaune. Les gardes nationaux et quelques corps légers avaient des *buffleteries* noires, au commencement des guerres de la Révolution. Les chasseurs à pied, les tirailleurs et la cavalerie de l'armée permanente, en Prusse, ont encore les *buffleteries* noires. Il en est de même de l'infanterie légère de l'armée saxonne. A la même époque, la gendarmerie d'élite avait des *buffleteries* jaunes, comme de nos jours. Les *buffleteries* de la garde royale étaient à pique. La garde consulaire, comme la garde royale, avait adopté les *buffleteries* piquées sans attendre la décision que les ministres prirent

plus tard. En 1815, l'infanterie française avait des *buffleteries* blanches, et l'ordonnance de la même année (23 septembre) ordonnait sagement que la couleur serait la même pour tous les corps de l'armée. En 1819, une décision du 19 avril vint rompre cette uniformité, en prescrivant pour les chasseurs d'infanterie la couleur fauve; les effets étaient façonnés en buffle à l'eau. Cette décision ne tarda pas à être rapportée.

De nos jours, les *buffleteries* blanches sont adoptées pour la garde nationale, la garde impériale, la garde municipale à pied et à cheval, la cavalerie et l'artillerie; les *buffleteries noires*, pour l'infanterie de ligne, les chasseurs et les régiments du génie; les *buffleteries jaunes*, avec un filet blanc courant sur les bords, pour la gendarmerie de la garde et la gendarmerie départementale.

BUFFLETIN s. m. (bu-flê-tain — dimin. de *buffle*). Jeune buffle.

— Justaucorps de peau de jeune buffle.

BUFFLON s. m. (bu-flon — dimin. de *buffle*). Jeune buffle.

BUFFLONNE s. f. (bu-flô-ne — fém. de *bufflon*). Femelle du buffle. V. pour ce féminin notre observation au mot **BUFFLE**.

BUFFO s. m. (bou-fô — mot italien). Chanteur qui est chargé d'un rôle plaisant, d'un rôle bouffe.

BUFFOI s. m. (bu-foi). Autre forme du mot **BOFFOI**. V. ce mot.

BUFFON, village et commune de France (Côte-d'Or), arrond. et à 22 kilom. N. de Semur, sur la rive droite de l'Armançon, près du canal de Bourgogne; 344 hab. Forges et hauts fourneaux. Ce village formait autrefois une seigneurie, qui appartenait au naturaliste Buffon, et fut érigée pour lui en comté.

BUFFON (Benjamin-François LECLERC DE), magistrat français, né à Montbard en 1683, mort en 1775. D'abord conseiller du roi, commissaire général des maréchaussées de France, il fut pourvu en 1720 d'une charge de conseiller au parlement de Bourgogne, fonction qu'il exerça jusqu'en 1742. Ses contemporains le représentent comme une des lumières de sa compagnie. A côté du magistrat, il y avait l'homme du monde, très-répandu dans la bonne société de Dijon. Prodige de son bien, il aimait le faste, les dîners, les concerts, la grande compagnie. Il avait épousé, en 1706, Anne-Christine Mazlin, d'une famille noble de Montier-Saint-Jean, femme également remarquable par l'élévation de ses sentiments, une rare intelligence et la fermeté virile de son caractère. De ce premier mariage, Benjamin Leclerc eut cinq enfants: 1° Georges-Louis Leclerc de Buffon, qui fut notre célèbre naturaliste; 2° Jean-Marc Leclerc, né à Montbard en 1708, mort en 1731, qui entra dans les ordres et devint abbé de Flacey; 3° Jeanne Leclerc, née en 1710, morte en 1781, supérieure du couvent des ursulines de Montbard; 4° Madeleine, née en 1711, morte en 1731; 5° Charles-Benjamin Leclerc, né en 1712, fut abbé du Rivot, prieur de l'abbaye du Petit-Cîteaux, et vicaire général du même ordre. Homme instruit et disert, il fit pour son ordre des recherches laborieuses, et défendit ses privilèges dans des mémoires remarquables par l'élégance du style et la force du raisonnement. Il collabora à la *Collection académique*. La mère de Buffon mourut à Dijon le 1^{er} août 1731, à l'âge de cinquante ans. Buffon se montra toujours attaché à sa mémoire. Il aimait à citer des maximes qu'il tenait de sa mère et à lui rendre ce témoignage, qu'il lui était redevable des qualités les plus essentielles de son esprit.

Après un an de veuvage, le conseiller Leclerc, qui n'était alors âgé que de quarante-neuf ans, contracta une seconde union avec Antoinette Nadault, sa parente, âgée seulement de vingt-deux ans. Buffon blâma ce mariage et s'y opposa même de tout son pouvoir. Le 25 octobre, deux mois avant qu'il fût conclu, il écrivait au président de Ruffey: « Vous ne devineriez pas, monsieur, ce qui me retient ici, et vous ne vous seriez pas douté que mon père, à l'âge de cinquante ans, pût devenir assez amoureux, ou, pour mieux dire, assez fou pour me faire craindre un second mariage, et cela avec une fille de vingt-deux ans!... Vous sentez, monsieur, le tort que me ferait cette affaire; aussi vous pouvez juger de toute la force avec laquelle je m'y oppose. J'ai des espérances de réussir. » L'année suivante, Buffon se décida à demander judiciairement compte à son père, tant de sa part dans la fortune de sa mère, que de sa fortune personnelle, représentant un capital de 91,800 livres, qui lui venait d'une donation faite en sa faveur par un oncle maternel, conseiller à la cour des comptes de Savoie. Le président Bouhier écrivait à ce propos, le 29 janvier 1733: « Nous avons depuis peu ici M. Leclerc de Buffon, qui se trouve tristement engagé à entrer en procès avec M. son père, par le sot mariage que vient de faire ce dernier. » Le procès se termina par une transaction. Buffon racheta la terre dont il portait le nom, et qui avait été vendue en 1729. Lorsque son père quitta le parlement, il lui offrit à Montbard une hospitalité large et digne. Il ne garda pas non plus longtemps rancune à sa belle-mère d'un mariage qu'il avait d'abord si énergiquement blâmé. Il l'en-

toura pendant toute sa vie d'affection et de respect. Le conseiller Leclerc vécut assez pour jouir de la gloire de son fils. Après avoir lu la *Théorie de la terre*, il écrivit sur la dernière page du volume: *Sancte Clarissime, ora pro nobis*. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Quatre jours après la mort de son père, Buffon, qui recevait le chevalier de Chastellux à l'Académie française, à la place de M. de Châteaubrun, termina son discours en disant: « Je viens de perdre mon père précisément au même âge: il était comme M. de Châteaubrun, plein de vertus et d'années. Les regrets permettent la parole; mais la douleur est muette. » Et il se rassit en fondant en larmes. Le père de Buffon ne pouvait avoir une plus touchante oraison funèbre.

Benjamin-François Leclerc a eu de son second mariage avec Antoinette Nadault: Pierre-Alexandre et Catherine-Antoinette Leclerc de Buffon, qui devint Mme Nadault.

BUFFON (Georges-Louis LECLERC, comte DE), célèbre naturaliste et écrivain français, né à Montbard le 7 septembre 1707, mort à Paris, au Jardin du Roi, le 16 avril 1788, à l'âge de quatre-vingt-un ans, est un des plus grands génies dont la France ait le droit d'être fière. Son père, représentant d'une vieille race bourguignonne, était conseiller au parlement de sa province; lui-même fit ses études chez les jésuites de Dijon. Il ne nous est rien revenu de remarquable sur sa première enfance, si ce n'est la ténacité de son caractère et son grand amour pour les mathématiques. A Angers, où il faisait son académie, il se prit de querelle avec un Anglais, se battit, donna un coup d'épée à son adversaire, et fut forcé de revenir à Dijon ayant d'avoir achevé ses cours. Il se mit alors à voyager, et consacra les années 1730 et 1731 à visiter le midi de la France et le nord de l'Italie. Il avait pour compagnons de route un jeune Anglais fort riche, le duc de Kingston, et un Allemand du nom d'Hinckmann, gouverneur du duc; Hinckmann parlait de la nature avec l'enthousiasme le plus communicatif, et son influence ne fut pas étrangère au développement du génie de Buffon. Ils se trouvaient à Rome au mois de février 1732, lorsque Buffon fut rappelé en France par la mort de sa mère. Il voyagea aussi en Suisse, où il connut les Cramer, et fit un séjour à Londres et à Thoresby, terre patrimoniale du duc de Kingston; mais, à ces quelques excursions dans des pays voisins du nôtre se bornèrent ses voyages.

Buffon prit au milieu de l'aristocratie anglaise ces manières nobles et ces grandes façons qui lui valurent quelques critiques, mais qui firent dire à Hume, lorsqu'il le vit pour la première fois, qu'il répondait plutôt à l'idée d'un maréchal de France qu'à celle d'un homme de lettres. De retour d'Angleterre, il publia la *Statistique des végétaux de Haïles* (1735), et le *Traité des fluxions de Newton* (1740). La préface de ce second ouvrage, œuvre personnelle tout à fait remarquable par le style et les idées, fixa sur lui l'attention publique.

« Je vais, au premier jour, écrivait Buffon en 1739 au président Bouhier, faire imprimer une traduction, avec des notes, d'un ouvrage anglais de physique qui a paru nouvellement, et dont les découvertes m'ont tellement frappé et sont si fort au-dessus de ce que l'on voit en ce genre, que je n'ai pu me refuser le plaisir de les donner en notre langue au public. »

Depuis le 3 juin 1733, Buffon faisait partie de l'Académie des sciences, où il avait été appelé à l'âge de vingt-six ans, à la place de de Jussieu. Des expériences sur le degré de force que peuvent acquérir les bois par l'écorcement, une dissertation sur les causes du strabisme, différents mémoires sur l'agriculture, lus à diverses époques devant cette compagnie et insérés dans ses recueils, justifiaient son élection. Ses premières expériences sont marquées à un cachet tout particulier de grandeur; pour celles qui sont relatives à la force de résistance des bois, on le voit opérer sur des forêts entières. La grande maîtrise voulut intervenir, mais le roi abandonna à Buffon par lettres patentes les forêts royales de Marly et de Saint-Germain, afin qu'il pût poursuivre en toute sécurité ses études. Buffon, voulant répondre à un doute de Descartes, résolut de retrouver les miroirs ardents d'Archimède: « J'en avais, dit-il, conçu depuis longtemps, l'idée, et j'avouerai volontiers que le plus difficile de la chose était de la voir possible, puisque, dans l'exécution, j'ai réussi au delà même de mes espérances. » Il fit ses premiers essais au château de la Muette en 1747, en présence de toute la cour. Afin de mieux démontrer la puissance de ses miroirs, il incendiait à de grandes distances des maisons qu'il payait ensuite au double de leur valeur, ou faisait fondre à leurs rayons sa vaisselle plate. Les nombreuses expériences auxquelles il dut se livrer par la suite, avant de produire son système de la formation de la terre, eurent lieu aussi sur une vaste échelle, dans les forges qu'il avait fait construire, plutôt pour servir la science que dans un but de spéculation. Afin de rendre sensible par la démonstration sa théorie du refroidissement du globe, il fit fondre en nombre considérable de vastes sphères de bronze. On les chauffait à différents degrés dans des fournaux faits exprès, ensuite on les laissait refroidir. Les forges de Buffon furent